

COMMUNE DE VULAINES

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2026-14

Nomination des membres du Conseil d'Administration du CCAS

Le Maire,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 avril 2026 fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;

Vu l'avis du maire adressé aux associations et personnes concernées le 30 mars 2026 ;

Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;

Considérant que l'UDAF sollicitée n'a pas transmis de propositions et que la formalité précitée s'avère impossible, il est proposé de nommer des personnes qualifiées, c'est-à-dire qui participent à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ;

Considérant que Mme Christelle DELGRANGE est engagée depuis de nombreuses années dans le champ de la prévention et de l'accompagnement des publics et est également engagée au sein de la CTPS Sud 77.

Arrête :

Article 1er – Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :

- Mme Brigitte BEAUFORT représentant l'association « Les restaurants du Cœur » ;
- Mme Christelle DELGRANGE représentant la « CTPS » ;
- Mme FORTIN Jocelyne représentant l'association « Solidarité Déméter » ;
- Mme LARDRY Denise représentant l'association « Club de l'amitié Vulaines/Samoreau » ;
- Mme MORIN Claude représentant l'association « La Colombe des Aidants »

Article 2 – Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune, notifié aux intéressés et transmis au représentant de l'État au titre du contrôle de légalité.

Fait à Vulaines-sur-Seine, le 16 avril 2026

La Maire,



Eve HARRISON

